

Mairie de Saint Ilpize
PV Conseil Municipal du 23 mars 2018, 20 heures

Présents : Gérard Bartheuf, Sébastien Bonnaterre, , Martine Defay, Anne Hazebaërt, Estelle Klein, Géraldine Lamy, Joseph Olivain, Alain Rolland, Ginny Rossiter, Isabelle Roussel

Absent : Isadora Campart qui a donné pouvoir à M Bonnaterre

Secrétaire de séance : Ginny Rossiter

Accueil des nouvelles conseillères

Madame Defay, secondée par les autres membres du conseil, accueille les nouvelles membres du conseil,

Estelle Klein et Isabelle Roussel, et les félicite de leur élection.

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Suite à quelques précisions concernant l'achat de publications proposé lors de la discussion budgétaire, le conseil approuve le procès verbal de la séance du 5 mars 2018 à l'unanimité. (11/11)

Election du Maire

Président : Monsieur Olivain

Assesseurs : Estelle Klein, Géraldine Lamy

Mode de scrutin : vote au scrutin secret

Madame Defay est élue maire à la majorité absolue (vote à l'unanimité : 11/11)

Vote pour le nombre d'adjoints

En tant que maire élue, Madame Defay prend la présidence de la séance.

Elle informe le conseil qu'elle souhaiterait travailler avec trois adjoints, en précisant les responsabilités qu'elle souhaiterait donner à chacun des trois conseillers élus adjoints, à savoir, sans présager qui sera le 1^{er}, le 2^{ème} ou le 3^{ème} :

Pour l'adjoint no 1 :

- remplacement du maire en cas de besoin
- suppléance au conseil communautaire
- élaboration du budget
- permanence à la mairie le dimanche et parfois le lundi et le jeudi
- surveillance des travaux
- responsable de la salle polyvalente
- responsable du cimetière
- responsable de l'employé communal et de son matériel

Pour l'adjoint no 2:

- responsable culture
- permanence à la mairie parfois le lundi et le jeudi et parfois le dimanche
- responsable tourisme
- représentant auprès des associations
- gestion régie culture
- suppléance régie guinguette
- cantine
- suivi de la guinguette
- représentant école avec le maire et responsable transport scolaire
- responsable CAS
- participation élaboration du budget
- suppléance SMAT

Pour l'adjoint no 3 :

- élaboration du budget et suivi du compte administratif avec la commission finances
- préparation des dossiers
- suivi des appels d'offres
- demande de subventions
- responsable de l'assainissement et stations d'épuration
- responsable urbanisme
- suivi travaux
- délégué à la CLECT

- délégué au syndicat des au et au syndicat de l'électrification
- suppléance COMCOM
- permanence le lundi, le jeudi, et parfois le dimanche

pour tous les adjoints

- nettoyage des lieux
- l'entretien des bureaux
- organisation des vins d'honneur

En plus, Madame le Maire explique qu'elle aimerait créer des commissions pour gérer certaines postes, à savoir, les finances et les travaux.

Suite au discours du maire, le conseil vote au scrutin secret pour le nombre d'adjoints.

Assesseurs : Estelle Klein et Géraldine Lamy

Résultat du vote : 3 adjoints, 8 votes

2 adjoints, 3 votes

Election des adjoints

Assesseurs : Estelle Klein et Géraldine Lamy

Vote au scrutin secret pour élire le 1^{er} adjoint

Isabelle Roussel 7 votes

Sébastien Bonnaterre 2 votes

Anne Hazebaert 1 vote

Joseph Olivain 1 vote

Isabelle Roussel est élue 1^{ère} adjointe

Vote au scrutin secret pour élire le 2^{ème} adjoint

Sébastien Bonnaterre 7 votes

Joseph Olivain 3 votes

Anne Hazebaert 1 vote

Sébastien Bonnaterre est élu 2^{ème} adjoint

Vote au scrutin secret pour élire le 3^{ème} adjoint

Joseph Olivain 7 votes

Gérard Bartheuf 1 vote

Géraldine Lamy 1 vote

Anne Hazebaert 1 vote

Bulletin blanc 1

Joseph Olivain est élu 3^{ème} adjoint

Les indemnités du maire et des adjoints

Madame Defay demande au conseil de voter les indemnités du maire et des adjoints

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité de retenir les indemnités déjà allouées au maire et aux adjoints depuis le début du mandat.

Nomination des responsables des villages

Grenier, Ribeyre, Chantel, Faucon et Cissac : Estelle Klein et Géraldine Lamy

Chazieux : Joseph Olivain et Ginny Rossiter

Saint Ilpize Anne Hazebaert et Isabelle Roussel

Channat, le Bancillon, le Pradelle Gérard Bartheuf, Isadora Campart, Martine Defay

Tapon et Séniquette Sébastien Bonnaterre et Alain Rolland

Distribution des responsabilités par le maire

Madame Roussel, en tant que 1^{ère} adjointe, prendra les responsabilités suivantes :

- Remplacement du maire en cas de besoin
- Suppléant au conseil communautaire
- Elaboration du budget
- CAS
- Culture (avec Ginny Rossiter)
- Tourisme
- Environnement et Patrimoine (avec Martine Defay, Anne hazebaert, Ginny Rossiter)

- Associations
- Ecole (avec Martine Defay) et le transport scolaire
- Guinguette (avec Martine Defay et Estelle Klein)
- Communication (bulletin, site mairie et presse) avec Martine Defay, Anne Hazebaërt et Ginny Rossiter

Monsieur Bonnaterre, en tant que 2^{ème} adjoint prendra les responsabilités suivantes

- surveillance travaux
- salle polyvalente
- cimetière
- employé communal et son matériel

Monsieur Olivain, en tant que 3^{ème} adjoint, prendra les responsabilités suivantes :

- Elaboration du budget
- suivi du compte administratif
- demandes de subventions
- préparation des dossiers
- suivi des appels d'offres
- suivi travaux
- assainissement
- urbanisme

Les Délégations

- Délégué GEMAPI (anciennement SICALA) : Joseph Olivain
- Délégué à la CLECT : Joseph Olivain, suppléant Isabelle Roussel
- Délégué au syndicat d'électrification : Joseph Olivain, suppléant Gérard Barthomeuf
- Délégué au SMAT : Anne Hazebaërt, suppléant Isabelle Roussel
- Délégué au SICTOM : Sébastien Bonnaterre, suppléant Isadora Campart
- Délégué au syndicat des eaux : Joseph Olivain, suppléant Géraldine Lamy

Nominations des régisseurs et leurs suppléants

Culture régisseur Ginny Rossiter, suppléant Isabelle Roussel
 Guinguette régisseur Christine Servant, suppléant Martine Defay,
 Cantine régisseur Antoine Haeffner, suppléant Isabelle Roussel

Nominations des membres des commissions

Commission d'appels d'offres et commission travaux

Gérard Barthomeuf, Martine Defay, Anne Hazebaërt, Joseph Olivain, Ginny Rossiter, Isabelle Roussel

Commission Finances

Martine Defay, Joseph Olivain, Ginny Rossiter, Isabelle Roussel

Les membres du CAS

Président : Isabelle Roussel

Membres : Sébastien Bonnaterre, Martine Defay, Anne Hazebaërt, Estelle Klein, Ginny Rossiter

Autres responsables

- Agriculture : Gérard Barthomeuf, Géraldine Lamy, Alain Rolland
- Chemins : Gérard Barthomeuf, Géraldine Lamy, Alain Rolland
- Responsable ENEDIS : Gérard Barthomeuf

Les permanences à la mairie

Permanence du dimanche matin 10h à 12h

alternance maire et adjoints

Permanence du lundi et du jeudi après-midi 14h à 18h

Martine Defay et parfois adjoint

DIVERS

- Madame Defay rappelle au conseil qu'il faut recenser les jeunes à partir de 16 ans
- Ecole : Madame Defay informe le conseil que l'école a élaboré son programme d'activité extra-scolaires, à savoir :
 - o voyage scolaire de 3 jours pour les classes du primaire et d'un jour pour les classes de maternelle : coût 4500€
 - o 2 sorties spectacles : coût 630€
 - o sortie cinéma : coût 130€

- visite collègue : coût 130€

Le coût total est de 5400 €

L'école demande à la mairie de Saint Ilpize de verser 1000€ comme subvention.

Le conseil demande à Madame le maire de demander des documents plus précis à ce sujet.

- Ecole : L'école souhaiterait trouver des bénévoles pour remplacer du personnel manquant. Il s'agit d'une surveillance de la cour de 13h à 13h 20 le 7, 11 et 24 mai. Madame Hazebaërt se propose pour faire la surveillance le 24. La mairie cherche toujours des personnes pour les deux autres dates.
- Ecole : Madame le Maire informe le conseil du besoin d'acheter des produits de nettoyage et un bac pour la cantine après étude de tarifs et fournisseurs.
- L'employé communal : Madame Defay informe le conseil que l'employé a besoin d'une échelle. Monsieur Bonnaterre s'en chargera.

Dates à retenir

Le 26 mars Réunion : Commission finances

Le 29 mars Rendez-vous avec le comptable

Le 9 avril Réunion du conseil avec vote du budget

La séance est levée à 22h.